

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM DU PRODUIT	ACÉTATE DE SERMORELINE
CODE DU PRODUIT	3389
FOURNISSEUR	MEDISCA Inc. Tel.: 1.800.932.1039 Fax.: 1.855.850.5855 661 Route 3, Unité C, Plattsburgh, NY, 12901 6641 Rue Belt Line N., Suite 130, Irving, TX, 75063 MEDISCA Pharmaceutique Inc. Tel.: 1.800.665.6334 Fax.: 514.338.1693 4509 Rue Dobrin, St. Laurent, QC, H4R 2L8 21300 Gordon Way, Unité 153/158, Richmond, BC V6W 1M2 MEDISCA Australia PTY LTD Tel.: 1.300.786.392 Fax.: 61.2.9700.9047 Unité 7, Heritage Business Park 5-9 Rue Ricketty, Mascot, NSW 2020
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE	CHEMTREC Jour et nuit. Pour appels du Canada ou des É-U: 1-800-424-9300 Centre d'information sur les poisons de NSW (Australie): 131 126 Centre national des urgences chimiques 44(0)1235239670
UTILISATIONS	Fabrication pharmaceutique
RESTRICTIONS ON USE	Ne s'applique pas

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSEMENT SGH	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
PICTOGRAMME	Ne s'applique pas		
MENTION D'AVERTISSEMENT	Ne s'applique pas		
MENTION(S) DE DANGER	Ne s'applique pas		
EFFETS NOCIFS SUR LA PHYSIOCHIMIE, LA SANTÉ HUMAINE ET L'ENVIRONNEMENT.	Ne s'applique pas		
CONSEILS DE PRUDENCE	Prévention	Ne s'applique pas	
	Intervention	Ne s'applique pas	
	Entreposage	Ne s'applique pas	
	Élimination	Ne s'applique pas	
CLASSEMENT HMIS	Danger(s) pour la santé	0	Inflammabilité 0
	Réactivité	0	Protection Individuelle E

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NOM CHIMIQUE	Ne s'applique pas
NOM BOTANIQUE	Ne s'applique pas
SYNONYME	Pas disponible
FORMULE CHIMIQUE	C ₁₅ H ₂₅ N ₄ O ₄ S
CHEMICAL FAMILY	Ne s'applique pas
NUMÉRO DE CAS	114466-38-5
NUMERO DE CAS ALTERNATIF	Ne s'applique pas
POIDS MOLÉCULAIRE	3417.97
COMPOSITION	

NOM CHIMIQUE	NUMÉRO DE CAS	NUMÉRO CE	% PAR POIDS
ACÉTATE DE SERMORELINE	114466-38-5	-	100

D'après les connaissances du fournisseur, il n'y a aucun autre ingrédient présent dans les concentrations utilisées qui porte un danger pour la santé et donc, qui nécessiterait de figurer dans cette section.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer les yeux avec des quantités copieuses d'eau pendant 15 minutes en séparant les paupières avec les doigts. Si l'irritation persiste, obtenir de l'aide médicale.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	Rincer avec du savon et de l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir de l'aide médicale.
SI INGÉRÉ	Appeler un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas inciter de vomissements sans conseil médical.
SI INHALÉ	Porter la victime dans un endroit aéré. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne a de la difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Appeler un médecin.
MEDICAL ATTENTION AND SPECIAL TREATMENT	Appelez les services médicaux d'urgence.
SYMPTÔMES ET EFFETS	Ne devrait pas présenter un danger significatif si utilisé sous les conditions prévues.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

DANGERS SPÉCIFIQUES DU PRODUIT CHIMIQUE	Ne s'applique pas
PROPRIÉTÉS INFLAMMABLES	Peut être combustible à des températures élevées.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX	Durant un incendie, des vapeurs dangereuses seront produites
AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS ET INAPPROPRIÉS	Petit feu: produit chimique sèche, CO ₂ ou eau pulvérisée. Grand feu: produit chimique sèche, CO ₂ , mousse résistante à l'alcool ou eau pulvérisée. Éviter de mouiller l'intérieur des récipients.
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS	Porter un respirateur autonome et des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES	Porter une protection respiratoire. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers une zone sécuritaire. Éviter de respirer la poussière.
---------------------------	--

MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR L'ISOLATION DU PRODUIT

PROCÉDURES DE NETTOYAGE

Si sur le sol, balayer ou pelleter le matériel et placer dans un récipient approprié. Minimiser la génération de poussière.

Ne pas toucher les contenants endommagés ou la matière renversée sans porter les vêtements de protection appropriés. Porter un respirateur, des lunettes protectrices appropriées, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais. Arrêter la fuite si possible de le faire sans risque. Empêcher la pénétration dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éteindre toutes les sources d'ignition. Évacuer le secteur. Si nécessaire, employer un brouillard d'eau pour disperser les vapeurs. Absorber la matière avec de la vermiculite compatible ou un autre matériel absorbant. Placer la matière dans des récipients appropriés et étiquetés en vue de leur élimination. Aérer la région affectée et nettoyer le site du déversement après que la matière soit ramassée. Ne pas déverser dans le système d'égout ni dans les descentes d'eau.

RÉFÉRENCE AUX AUTRES SECTIONS

Voir la section 7 pour des renseignements sur la manipulation sécuritaire. Voir la section 8 pour des renseignements sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour des renseignements sur l'élimination des déchets.

SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCÉDURES DE MANUTENTION

Ne pas inhaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute exposition prolongée ou répétée. Laver à fond après toute manutention. Entreposer à l'écart des matières incompatibles, dans un endroit bien ventilé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Entreposer selon les règlements locaux. Ne pas conserver dans des contenants non étiquetés. Les contenants ayant été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Utiliser des procédures de nettoyage adéquates pour éviter toute contamination de l'environnement.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE

Entreposer à l'écart des matières incompatibles, dans un endroit bien ventilé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Entreposer selon les règlements locaux. Ne pas conserver dans des contenants non étiquetés. Les contenants ayant été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Utiliser des procédures de nettoyage adéquates pour éviter toute contamination de l'environnement.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant original, bien fermé, à l'abri de l'exposition directe au soleil et à l'humidité.

Conserver dans un contenant bien fermé, à l'abri de la lumière et à 2 - 8 °C.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom Chimique: ACÉTATE DE SERMORELINE Numéro de CAS: 114466-38-5

	Pays	Valeur limite-8 heures		Valeur limite-Court terme		IDLH	REL	Consultatif	Remarques
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³				
OSHA	USA	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/D	N/D
ACGIH	USA	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/D	N/D
NIOSH	USA	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/D	N/D
WEEL	USA	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/D	N/D
HSIS	Australie	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/D	N/D
HSE	UK	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/D	N/D
GESTIS	Ajouter un pays	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/D	N/D

N/L = Non Listé ; N/D = N'est pas Disponible

Les PELs sont des TWA de 8 heures = valeur limite - huit heures

TWA plafond ou court terme = STEL = valeur limite - court terme

DIRECTIVES D'EXPOSITION

Consulter les autorités locales afin d'obtenir les limites d'exposition provinciales ou de l'État. Fraction de particules respirables, non réglementées autrement: 5 mg /m³.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION
INDIVIDUELLE**

Yeux: Porter des lunettes protectrices appropriées ou des lunettes de sécurité chimique comme décrit par SIMDUT ou OSHA dans les règlements de protection du visage et des yeux 29 CFR 1910.133 ou dans la Norme Européenne EN166. **Peau:** Porter des gants appropriés pour empêcher l'exposition au produit. **Vêtements:** Porter des vêtements de protection appropriés pour minimiser le contact avec la peau. **Respirateurs:** Suivre les règlements de respirateur SIMDUT ou OSHA trouvés dans 29 CFR 1910.134 ou la Norme européenne EN 149. Utiliser un respirateur approuvé par NIOSH/MSHA ou par la norme européenne EN 149 si les limites d'exposition sont excédées ou si une irritation se développe ou d'autres symptômes sont ressentis. **Risques thermiques:** Pour les produits présentant un risque thermique, un équipement de protection individuelle approprié doit être utilisé.

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE

Système de ventilation mécanique adéquat. Hotte chimique de laboratoire, douche oculaire et douche d'urgence.

BIOLOGICAL MONITORING

Non disponible

CONTROL BANDING

Non disponible

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE

Solide

DESCRIPTION

Poudre cristalline blanche ou presque blanche. Est hygroscopique.

SOLUBILITÉ

Légèrement soluble dans l'eau.

ODEUR

Pas disponible.

INFLAMMABILITÉ

Peut être combustible à des températures élevées

**TEMPÉRATURE
D'AUTO-IGNITION**

Pas disponible

POINT D'ÉBULLITION

Pas disponible

**TEMPÉRATURE DE
DÉCOMPOSITION**

Pas disponible

TAUX D'ÉVAPORATION

Pas disponible

LIMITE EXPLOSIVE

Pas disponible

POINT D'IGNITION

Pas disponible

log P (OCTANOL-EAU)

Pas disponible

**LIMITE INFLAMMABILITÉ
INFÉRIEURE / LIMITE
EXPLOSIVE**

Pas disponible

**POINT DE
FUSION/CONGÉLATION**

Pas disponible

**PARTICLE
CHARACTERISTICS**

Pas disponible

**PROPRIÉTÉ
OXYDANTES**

Pas disponible

pH

Pas disponible

**DENSITÉ RELATIVE
(EAU = 1)**

Pas disponible

GRAVITÉ SPÉCIFIQUE

Pas disponible

**LIMITE INFLAMMABILITÉ
SUPÉRIEURE/ LIMITE
EXPLOSIVE**

Pas disponible

**DENSITÉ DE VAPEUR
(AIR = 1)**

Pas disponible

TENSION DE VAPEUR

Pas disponible

VISCOSITÉ

Pas disponible

Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme une spécification.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ

Non établie

STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées

SUBSTANCES INCOMPATIBLES

Oxydants forts

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION
DANGEREUX**

Émanations toxiques de monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, d'oxyde d'azote et d'autres gaz peuvent se produire

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Ne se produira pas

**POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS
DANGEREUSES**

Non établie

CONDITIONS À ÉVITER

Humidité, lumière du soleil et températures extrêmes

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË

Orale: Rat: DL50: (mg/kg): N'est pas disponible
Cutané: Lapin: DL50: (mg/kg): N'est pas disponible
Inhalation: Rat: CL50: (mg/L/4hr): N'est pas disponible

CORROSION/IRRITATION CUTANÉE

En raison du manque de données la classification n'est pas possible.

LÉSIONS OCULAIRES

En raison du manque de données la classification n'est pas possible.

GRAVES/IRRITATION OCULAIRE

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE

En raison du manque de données, la classification n'est pas possible.

SENSIBILISATION CUTANÉE

En raison du manque de données, la classification n'est pas possible.

**EFFET MUTAGÈNE SUR LES
CELLULES GERMINALES**

En raison du manque de données la classification n'est pas possible.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

OSHA L'ACÉTATE DE SERMORELINE ne figure pas sur la liste.

NTP L'ACÉTATE DE SERMORELINE ne figure pas sur la liste.

CIRC L'ACÉTATE DE SERMORELINE n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

Proposition 65 de la Californie Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus par l'État de la Californie pour causer le cancer, des défauts de naissance, ou des dangers pour la reproduction.

En raison du manque de données, la classification n'est pas possible.

**INFORMATIONS DE
CANCÉROGÉNÉCITÉ**

**TOXICITÉ POUR LE SYSTÈME
REPRODUCTEUR**

En raison du manque de données la classification n'est pas possible.

**TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES
CIBLES - EXPOSITION UNIQUE**

En raison du manque de données la classification n'est pas possible.

**TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES
CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE**

En raison du manque de données la classification n'est pas possible.

DANGER PAR ASPIRATION

En raison du manque de données la classification n'est pas possible.

**SIGNES ET LES SYMPTÔMES
D'EXPOSITION**

ROUTES OF EXPOSURE:

Non disponible

EARLY ONSET SYMPTOMS RELATED TO EXPOSURE:

Non disponible

DELAYED HEALTH EFFECT FROM EXPOSURE:

Non disponible

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Inhalation Peut être nocif si inhalé. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion Peut être nocif si ingéré.

Peau Peut être nocif si absorbé par la peau. Peut causer une irritation cutanée.

Yeux Peut causer une irritation oculaire.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES
ECOTOXICITY

CE50 : 48 Hr: Crustacea: (mg/L): N'est pas disponible
 CL50: 96 Hr: Poisson: (mg/L): N'est pas disponible
 CE50: 72 ou 96 Hr: Algues (ou d'autres plantes aquatiques): (mg/L): N'est pas disponible

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

N'est pas disponible

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

N'est pas disponible

MOBILITÉ DANS LE SOL

N'est pas disponible

AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES

N'est pas disponible

Ce produit n'est pas destiné à être libéré dans l'environnement.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION
DISPOSAL METHODS

Éliminer conformément à la réglementation locale/fédérale . Éviter de libérer dans l'environnement.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
NOM D'EXPÉDITION DE L'ONU

Produit non dangereux

NUMÉRO ONU

Ne s'applique pas

CLASSE

Ne s'applique pas

GROUPE D'EMBALLAGE

Ne s'applique pas

AUSTRALIE
HAZCHEM

Ne s'applique pas

EU

TRANSPORT EN VRAC SELON ANNEXE
II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78
ET CODE IBC

Pas listé

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Pas disponible

**INFORMATIONS D'EXPÉDITION
SPÉCIALES**

Ne s'applique pas

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION
RÈGLEMENTS DES ETATS UNIS

Nom Chimique & numéro de CAS	CERCLA 40 CFR Partie 302.4	SARA (Titre III) 40 CFR Partie 372.65	EPA 40 CFR Partie 355		Droit de Savoir (Right-to-know)		
			Annexe A	Annexe B	Pennsylvanie	New Jersey	Massachusetts
ACÉTATE DE SERMORELINE 114466-38-5	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L

N/L = Non listé; X = Listé

RÈGLEMENTS AUSTRALIENS

Nom Chimique & numéro de CAS	Règlements pour Poisons et les Marchandises Thérapeutiques	Loi des Marchandises Thérapeutiques	Code De Pratique - Précurseurs De Drogues Illicites	Work Health and Safety Regulations	Inventory of Industrial Chemicals
ACÉTATE DE SERMORELINE 114466-38-5	N/L	Listé dans l'Annexe 4	N/L	N/L	N/L

N/L = Non listé

RÈGLEMENTS EU

Nom Chimique & numéro de CAS	ANNEXE XVII DE REACH	ANNEXE XIV DE REACH	EC 1005/2009	EC 850/2004	PIC - Prior Informed Consent Regulation	EC 2012/18
ACÉTATE DE SERMORELINE 114466-38-5	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L

N/L = Non listé; X = Listé

Toute réglementation européenne non mentionnée ci-dessus ne s'applique pas à ce produit.

SUBJECT TO INTERNATIONAL
AGREEMENT

Ne s'applique pas

SECTION 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

RÉFÉRENCES

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

Disponibles sur demande

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists; **AIHA WEEL** – American Industrial Hygiene Association Workplace, limite d'exposition environnementale en milieu de travail; **CAESAR** – Computer Assisted Evaluation of industrial chemical Substances According to Regulations; **CAS** – Chemical Abstract Service; **CERCLA** – Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; **CE50** – concentration efficace, 50%; **CIRC** – Centre International de Recherche sur le Cancer; **EPA** – Agence de Protection Environnementale des É-U; **HMIS** – Système d'information sur les matériaux dangereux; **HSE** – Health and Safety Executive; **HSIS** – Système d'information sur les substances dangereuses; **IDLH** – Immédiatement dangereux pour la santé ou pour la vie; **IRFMN** – Ready Biodegradability Model; **ISS** – Istituto Superiore Sanità; **CL50** – Concentration létale, 50%; **LD50** – Dose létale, 50%; **MSHA** – Mine Safety and Health Administration; **NIOSH** – National Institute for Occupational Safety and Health; **NTP** – National Toxicology Program; **OSHA PEL** – Occupational Safety & Health Administration, limite d'exposition permise; **QSAR** – Quantitative Structure-activity relationship; **REL** – Limite d'exposition recommandée; **SARA** – Superfund Amendments and Reauthorization Act; **SGH** – Système Général Harmonisé; **SIMDUT** – Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail; **STEL** – Limite d'exposition de courte durée; **TLV** – Valeur de seuil limite; **TWA** – Moyenne pondérée dans le temps

DERNIÈRE RÉVISION

10/2026

REPLACE

Ne s'applique pas

Pour obtenir une liste des modifications apportées à la SDS depuis la dernière version, veuillez contacter MEDISCA à www.medisca.com

AVERTISSEMENT

Ce document a été créé en conformité avec les règlements de OSHA, Safe Work Australia et SIMDUT. L'information ci-dessus est considérée comme étant correcte mais ne prétend pas être exhaustive et ne devrait être utilisée comme guide seulement. L'information contenue dans ce document est basée sur l'état actuel de nos connaissances et s'applique au produit en ce qui concerne les mesures de sécurité appropriées. Cette information ne présente aucune garantie sur les propriétés du produit. MEDISCA® ne peut être tenu responsable pour tout dommage résultant de la manipulation ou du contact avec le produit mentionné ci-dessus. Les récipiendaires du produit doivent prendre la responsabilité d'observer les lois et les règlements existants.

INFORMATION SUPPLEMENTAIRE

Pour toutes exigences spécifiques à un pays qui ne figurent pas sur cette fiche de données de sécurité, veuillez demander la page supplémentaire de cette fiche de données de sécurité.